

ASSURANCES

1981-1991 ou comment se terminent dix années fastes pour l'assurance

Le bilan de Christian Jaumain est clair : les résultats des compagnies d'assurance se sont gravement dégradés les dernières années



Une des publications les plus attendues du monde de l'assurance est le Guide financier édité par Kluwer Editorial (1). A l'occasion de la sortie de l'édition

1993, un des deux auteurs, l'actuaire Christian Jaumain a effectué une radioscopie de l'assurance belge de 1981 à 1991 : une analyse qui confirme les tendances un peu alarmistes que l'on entend aujourd'hui.

PROVISIONS. « Le total du bilan de l'assurance belge a crû de 10,3 pc en moyenne jusqu'en 1990 », explique M. Jaumain. « On est descendu à une crois-

sance plus modérée de quelque 8 pc par an en 1990 et 1991 ». Au début de cette année, le bilan de l'assurance belge est de quelque 2.000 milliards de F. Les provisions techniques, soit ce que les assureurs « mettent de côté » pour rembourser les sinistres éventuels ou honorer leurs engagements vis-à-vis des assurés en matière de retraite, représentent 80 pc de ce montant. En d'autres mots, les assureurs ont une dette de 1.600 milliards de F à l'égard des assurés ou des bénéficiaires d'assurances-vie, soit 160.000 F par Belge. A peine cinq fois moins que la dette publique...

En ce qui concerne l'encasement de l'assurance belge, il est passé de 187 milliards de F en 1981 à 358 milliards en 1990, ce qui représente un accroissement de 7,5 pc en moyenne par an. Pour 1991, on s'attend à une progression de l'ordre de 9 pc. Mais les résultats d'exploitation se sont gravement détériorés depuis 1990 en raison d'une sinistralité record et d'une diminution sensible du rendement des placements.

SINISTRES. La sinistralité est calculée suivant un ratio « sinistres sur primes », c'est-à-dire que l'on fait la somme des prestations des assureurs et des dotations aux provisions pour les prestations futures

pour la mettre en rapport avec le montant des primes acquises. « La sinistralité », explique M. Jaumain, « a été relativement stable de 1981 à 1987, se maintenant au niveau de 82 pc. Mais elle a connu de forte hausse par la suite, atteignant 88 pc en 1989 et le chiffre record de 95 pc en 1990. Pour 1991, on s'attend à une sinistralité de l'ordre de 90 pc ».

Le rendement des placements a connu une évolution parallèlement défavorable. Alors que ce rendement était à deux chiffres jusqu'en 1989, il n'atteignait plus que 8,5 pc en 1990 et rien ne permettait d'espérer une amélioration pour 1991.

Bien entendu, les assureurs ont déjà essayé de contrer cette baisse de rentabilité en jouant sur leurs coûts : commissions, frais généraux et, en particulier, frais de personnel. Ces tentatives ont porté leurs premiers fruits, sans toutefois réussir à compenser les effets défavorables de la hausse de la sinistralité et de la baisse du rendement des placements.

Les frais opérationnels ont grimpé jusqu'en 1985 pour atteindre un ratio record de 40,4 pc des primes acquises. Depuis, ils ont baissé pour atteindre 36,9 pc en 1990. Dans le même temps, les frais de personnel, dont le ratio par rapport aux primes acquises

était de 16,5 pc en 1981 et de 17,4 pc en 1985, ont baissé pour atteindre un ratio de 15,3 pc en 1990.

BOULONS. « Ce qui a permis de retarder les échéances », explique M. Jaumain, « c'est la réalisation de plus-values importantes à la fin des années 80, mais l'assurance belge se trouve aujourd'hui placée devant la nécessité impérieuse, prévisible depuis plusieurs années, de resserrer les boulons ».

Thierry BOUCKAERT.

(1) Le Guide financier de l'assurance, édition bilingue de Kluwer Editorial. L'édition 93 compte 460 pp et coûte 15.000 F. Renseignements chez Kluwer Editorial, Excelsiorlaan, 18 à 1930 Zaventem (02/719.15.84).